

De l'exigence de préservation patrimoniale à l'expression d'une politique culturelle

22/09/2022



Article de Philippe Galanopoulos, conservateur des bibliothèques de la Cour de cassation, publié dans "*In Situ - Revue des patrimoines*".

Résumé

Héritière de son implantation au sein des locaux historiques du Parlement de Paris, le Tribunal de cassation (1790), devenu Cour de cassation (1804), ne connaît durant la Révolution, l'Empire et la Restauration, que de simples aménagements intérieurs. La période de la monarchie de Juillet, et plus encore, celle du Second Empire, marquent un premier tournant dans son histoire : les demandes renouvelées des magistrats aboutissent enfin à la construction d'un palais de justice plus fonctionnel.

À partir de 1862, la Cour de cassation bénéficie d'un ambitieux programme de construction et d'aménagement de ses locaux. Ce programme répond à la fois à la nécessité d'adapter un lieu historique à l'organisation particulière de la haute juridiction et à la volonté d'inscrire dans la monumentalité la philosophie d'une ère politique et juridique nouvelle.

L'incendie de 1871 modifie la perception portée par les pouvoirs publics et les magistrats sur un palais de justice presque entièrement détruit, mais dont les rares vestiges nécessitent d'être conservés, puis rénovés. L'enjeu n'est plus seulement

fonctionnel ou économique, il est devenu, en quelques semaines, patrimonial et mémoriel.

En outre, les nouveaux espaces reconstruits, pour l'essentiel sous la Troisième République, font rapidement figure de « nouveau patrimoine » qu'on espère soustraire, le plus longtemps possible, à l'usure du temps et aux sinistres, et surtout, à la passion des hommes comme à leur incurie.

Depuis plus d'un siècle, la Cour de cassation s'acquitte de cette mission de préservation patrimoniale dans un cadre administratif et budgétaire contraint. L'apparition, ces vingt dernières années, des nouvelles technologies de l'information et de la communication offre désormais à ses chefs des outils de valorisation au service du rayonnement institutionnel, historique et culturel d'une juridiction unique en France.

[LIRE L'ARTICLE EN INTÉGRALITÉ](#)



Grand'chambre de la Cour de cassation - photo : Arnaud Chicurel